

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS		De LIBOS à CAHORS		De CAHORS à MONTAUBAN		De MONTAUBAN à CAHORS		De CAHORS à CAPDENAC		De CAPDENAC à CAHORS	
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS — D. 6 25	12 50	PARIS — D. 2 20	8 50	CAHORS — D. 4 42	11 15	TOULOUSE D. 5 40	11 30	CAHORS — D. 7 40	11 30	PARIS — D. 8 11	11 30
Mercad. 6 41	1 14	— Express. 8 »	9 50	Sept-Ponts. 4 53	11 11	BORDEAUX. » » »	9 30	Cahesut, halte. 7 45	11 30	CAPDENAC, D. 7 45	11 30
Parnac. 6 54	1 26	BORDEAUX. » » »	5 45	Cleureac. 5 11	11 29	Montauban. D. 7 25	10 35	Arcambal. 8 »	12 4	Lamadoleine. 7 56	11 54
Luzach. 7 3	1 34	M. — Libos. — D. 8 40	3 10	Lalbenque. 5 20	11 39	Fonduve. 7 40	10 49	Yers. 8 11	12 21	Toirac. 8 10	12 18
Castelfranc. 7 18	1 47	Fumel. 8 48	3 18	Montpezat. 5 31	11 52	St-Cirp, halte. 8 42	1 14	Saint-Géry. 8 18	12 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29
Durvel. 7 31	1 59	Soturac-Touzac 9 1	3 30	Borredon. 5 45	12 6	St-Martin-Lab. 8 53	1 35	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Cajarc. 8 31	12 52
Soturac-Touzac 7 53	2 18	Duravel. 9 10	3 39	Albias. 5 55	12 16	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
Fumel. 8 6	2 29	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	Réalville. 6 5	12 26	Borredon. 8 46	11 30	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
M. — Libos. — A. 8 13	2 35	Gastifranc. 9 34	3 48	Fonduve. 6 13	12 34	Montpezat. 9 13	11 51	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
BORDEAUX. 3 51	8 11	Luzach. 9 34	4 16	Albias. 6 22	12 43	Labenque. 9 39	12 9	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
PARIS — Ar. 11 46	4 37	Parnac. 9 57	4 26	Montauban. A. 6 39	1 1	Cleureac. 9 49	12 18	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.		Mercad. 10 9	4 38	BORDEAUX. 10 40	6 05	Sept-Ponts. 10 2	12 30	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44
		CAHORS. — A. 10 25	4 56	TOULOUSE. A. 8 46	3 55	CAHORS. — A. 10 12	12 37	Calvignac, hal. 9 4	1 44	Calvignac, hal. 9 4	1 44

Cahors, le 31 Mai.

L'INCIDENT TISZA

Le monde politique a été singulièrement impressionné, pour de pas dire plus, par le langage que vient de tenir à Pesth, M. Kolman Tisza, premier ministre hongrois.

M. Tisza a, dans les termes suivants, engagé ses concitoyens, qui n'en feront rien d'ailleurs, à ne pas exposer à Paris en 1889 :

L'état des esprits est tel à Paris, qu'il peut se produire de graves événements en France et que sans parler de la situation générale, rien ne garantit qu'à un moment donné le drapeau et les armes de la Hongrie ne seront pas l'objet d'insultes, et que les biens et les personnes mêmes des exposants ne seront pas en danger.

Il ne faut, croyons-nous, ni exagérer, ni restreindre outre mesure la portée de l'incident qui vient de se produire. Il constitue à l'égard de la France une provocation gratuite, d'autant plus pénible qu'elle est injuste. C'est, en effet, sur le terrain même où notre pays prépare une grande manifestation internationale et pacifique en l'honneur du progrès industriel et commercial, que l'on vient tout à coup porter contre lui une accusation aussi blessante qu'imméritée.

Ne faut-il voir là que l'expression des sentiments personnels de M. Kolman Tisza ou un écho de la persistante rancune de la dynastie des Hapsbourg contre la Révolution française ? Faut-il croire que M. Tisza n'aurait visé qu'à faire sa cour au petit neveu de Marie-Antoinette, au descendant de l'un des principaux chefs de la coalition européenne dirigée après 1789 contre la France révolutionnaire ?

Ce qui est certain, c'est que dans le langage du ministre hongrois on retrouve comme un écho des circulaires des manifestes des Kaunitz, des Metternich, des Schwartzzenberg, et aussi comme l'héritage de la haine de ces Impériaux, de ses Kaiserlicks, que les armées françaises de Jemmapes à Solferino, ont battus sur tant de champs de bataille.

Ce qui pourrait surprendre, si l'on ne savait qu'à Pesth aussi bien qu'à Vienne et à Rome il n'y a qu'un seul maître, c'est que de tels propos soient tenus par le représentant d'une nationalité qui, aux jours de persécution et de deuil, n'a rencontré en France que des sympathies et des secours. La Hongrie ne serait-elle pas encore l'esclave de l'Autriche, si dans toute l'Europe, les idées dont M. Tisza se fait le champion n'avaient été battues en brèche par la Révolution française ?

Dans la harangue du ministre hongrois n'y a-t-il pas autre chose cependant que l'expression de ressentiments historiques ? N'est-ce pas surtout au chancelier d'un empire voisin que le premier ministre hongrois a voulu complaire ?

Pour nous, il ne paraît pas douteux qu'il y a un lien étroit entre les récentes mesures prises à la frontière d'Alsace-Lorraine et la déclaration faite par M. Tisza qui est, à Pesth, le très-humble serviteur du prince de Bismarck.

Un nouveau piège nous est tendu ; sachons cette fois encore prouver que les querelles d'allemand sont les plus sottes et les plus injustes de toutes les querelles.

Voici des extraits des journaux austro-hongrois, qui donneront une idée du ton agressif de la presse de ces pays contre la France :

Vienne, 29 mai.

L'Extrablatt, journal officieux, dit que le discours de M. Tisza a fait l'effet d'une explosion d'indignation qui s'est manifestée par des commentaires dans les journaux :

« Les feuilles françaises, dit-il, sont indignées contre M. Tisza. Elles devraient plutôt l'être contre elles-mêmes. Le spectacle qu'offre la France est pitoyable, ajoute-t-il, et les événements qui se passent à Paris expliquent les avertissements que donne le ministre de ne plus avoir aucun contact avec la France. »

« La nation française est tombée dans un état hypnotique. Une idée domine l'opinion publique : c'est la revanche. Au début elle était justifiée ; aujourd'hui cette idée serait encore compréhensible si elle n'était devenue la proie de fanatiques qui ne veulent rien autre chose que précipiter la France dans des aventures sanglantes avec l'Allemagne. Cet état hypnotique explique le succès du général Boulanger. »

Le Neue Wiener Tagblatt dit :

« Depuis la guerre de 1870, et parce que l'espérance d'une alliance franco-russe s'est réveillée, les Français ont cru pouvoir mettre à profit certaines sympathies comme celles de l'Italie et de la Hongrie, pour atteindre leurs buts politiques ; et, d'un autre côté, ils ont pensé devoir, par amour pour la Russie, abandonner les Polonais et trahir, en Bulgarie, les principes de la Révolution. Le discours de M. Tisza les a réveillés de ce rêve. On mesure aujourd'hui les Français avec la même aune dont ils mesurent les autres. La Hongrie de M. Tisza est tout autre qu'ils ne l'ont vue jusqu'ici. La Hongrie d'aujourd'hui voit son salut dans l'union avec l'Autriche et l'alliance avec l'Allemagne, ainsi que dans une politique pacifique capable de faire face aux désirs belliqueux de la France et aux plans du panslavisme. »

Il ne s'agit plus de belles paroles ; nous avons maintenant à compter avec une politique raisonnée et une politique intéressée qui a déjà trouvé un écho dans le discours prononcé par M. Tisza au commencement de cette année. Peut-être est-il

temps que la France apprenne à entendre parler, ainsi. Pour les étrangers, il est presque inconcevable que la France ait pu penser si longtemps qu'en présence des événements qui se passent aujourd'hui, de sa politique désordonnée, des intrigues ambitieuses des partis et de leurs chefs, des luttes infructueuses de la Chambre et de l'acrobatisation des tendances anarchistes, elle converserait les sympathies des étrangers et leur confiance en sa force et en son avenir.

L'incident Tisza. — C'est le sujet de toutes les conversations politiques à Vienne et à Paris.

A Vienne on n'y voit que la continuation d'une campagne alarmiste pour maintenir le pays en haleine.

Le texte du discours a, dit-on, été même adouci dans les journaux officieux ennemis.

Certains journaux autrichiens constatent l'émotion produite en France par les paroles du ministre Tisza, disent que cette émotion prouve que le ministre avait raison de prévenir ses compatriotes contre l'exposition dans un pays si impressionnable.

D'autres, s'autorisant de nos divisions, disent que nous dévorons l'affront sans protester.

L'Intransigeant vient de publier une protestation d'une cinquantaine de membres de la colonie hongroise contre le discours de M. Tisza, premier ministre de Hongrie.

Suivant le Figaro, le gouvernement Austro-Hongrois semblerait disposé à accorder une réparation pour l'intempérance de langage de M. Tisza.

La réforme de la réparation resterait à déterminer. Le résultat des négociations sera probablement connu demain.

Le Times déclare que l'Autriche a raison de ne pas vouloir participer au centenaire de 1789, qui lui rappelle l'Assassinat de Marie-Antoinette et que M. Tisza n'a fait que constater les difficultés intérieures qui se préparent en France.

Les journaux français républicains sont dans le plus complet désarroi. Le Mot d'Ordre dit qu'il fallait aider l'Exposition pour éviter la guerre.

Le Petit National, la Lanterne, la Républi-

137 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

I

COMME QUOI, SANS QUITTER PARIS, ON PEUT VISITER LA COUR DE ROME.

Derrière un massif comptoir, chargé de mesures d'étain de toutes capacités et d'un grand nombre de bouteilles de différentes grandeurs, trônait une femme déjà âgée, au visage de chouette et aux yeux clignotants, très longue de taille et d'une maigreur excessive et paraissant douée d'une grande vigueur.

Derrière elle, sur des planches, étaient rangées une infinité de ces fioles de toutes formes, remplies de ces liqueurs suspectes, affublées de ces noms baroques que l'on ne rencontre plus que dans les établissements de ce genre.

Au-dessus de sa tête, attachée à la muraille, se trouvait une de ces horloges nommées œil-de-hoüf, mais qui se gardait bien de marquer l'heure exacte.

La boutique était éclairée, tant bien que mal,

par une lampe garnie d'un abat-jour réflecteur, suspendue au plafond par une chaîne de laiton.

— Bon ! murmura le buveur d'eau-de-vie, en jetant un regard de côté sur le nouvel arrivant, en voilà un qui a une rude venette de la rousse.

Celui à qui s'adressait cet a-parté ne sembla pas l'entendre.

Il alla s'asseoir tranquillement à la table voisine du buveur d'eau-de-vie ; et, sortant une pièce de cinq francs de sa poche, il frappa trois coups sur la table et laissa tomber la pièce à plat devant lui, après l'avoir fait tourner entre ses doigts sur le cordon.

La longue femme tressaillit.

Au lieu d'interpeller une espèce de maritonne crasseuse qui dormait, la tête sur une table, tout près d'elle, ainsi qu'elle faisait à chaque demande des consommateurs, elle se leva, quitta son comptoir, et s'approchant avec empressement du nouveau venu, elle lui dit, avec un sourire hideux, qui voulait être aimable, et découvrit une formidable rangée de dents jaunes et gâtées, qui menblaient une bouche aux lèvres imperceptibles et fendue comme un coup de sabre :

— Te voilà, pays ? ça me fait plaisir de te voir, d'où viens-tu donc ?

— De Bourg-en-Bresse, par la traverse, répondit l'homme d'une voix traînante et enrouée, en emboitant, comme monocle, la pièce de cinq francs sous l'arcade sourcillière de son œil gauche.

— Le pays est bon par là ? reprit la femme de plus en plus souriante.

— Qui, reprit l'autre en ricanant, quand on sait semer des pois et récolter des fèves. M. Romieux va bien ?

— Eh ! eh ! bien petitement, fit-elle en hochant la tête ; tu le verras bientôt ; mais en attendant, que faut-il te servir pour le quart-d'heure ?

— A boire et à manger, j'ai de la fringale ; mais pas de camelotte ni d'arlequins. Je veux du chenu, j'ai de l'osse ; une gibelotte, une salade et du vin bouché.

— J'vas te soigner ça, pays, je ne te dis que ça, tu l'en lécheras les badigones.

A l'énumération de cette somptuosité, et surtout en voyant l'amabilité peu ordinaire de leur hôtesse, les mangeurs relevèrent la tête et regardèrent curieusement l'homme qui se payait ce bal-tazar intime.

Celui-ci bourrait tranquillement sa pipe, sans paraître remarquer l'effet qu'il produisait.

La longue femme avait réveillé sa servante d'un colossal coup de poing dans le dos, lui avait donné ses ordres, et elle était revenue s'asseoir majestueusement derrière son comptoir.

— Tout ça, c'est des emblèmes, murmura le buveur d'eau-de-vie en sirotant, avec un véritable plaisir, son affreux breuvage ; c'est un mot d'ordre ; ils se connaissent. Ce particulier-là me fait l'effet d'avoir rincé quelque chouette cambriolle ; la marlouze est trop aimable pour lui ; c'est pas naturel : faut voir ça !

Et comme la mesure d'eau-de-vie était vide, il en demanda une seconde, que la servante lui apporta d'un air rechigné, en se faisant payer d'avance.

La Marlouze était le nom de guerre et de la maîtresse de l'établissement.

Sa conduite, en cette circonstance, devait sem-

bler à ses habitués d'autant plus extraordinaires que loin d'être renommée pour l'aménité de ses manières, elle jouissait au contraire, et cela avec raison, d'une réputation de brutalité solidement établie.

Il est singulier que tous les bouges fréquentés par des repris de justice soient généralement tenus par des femme ; et que ces femme sachent si bien s'imposer à ces misérables, qu'elles les mènent tous tambour battant, sans que jamais ils osent regimber, ni même se plaindre.

Le buveur d'eau-de-vie était à peu près vêtu de la même façon que notre premier personnage ; il avait les mêmes allures, les mêmes acrobate-cœurs collés aux tempes, la même voix enrouée et le même accent trainard.

Seulement il paraissait plus âgé de quatre à cinq ans, il portait une épaisse moustache noire et une longue impériale ; les montaches étaient cirées et outrageusement relevées en pointe vers les yeux. Lorsque la servante lui servit la nouvelle mesure d'eau-de-vie, tout en payant par anticipation, il lui dit d'un air aimable :

— Joglotte, ma belle, mettez un autre verre ; monsieur me fera l'honneur d'accepter un glacis d'eau d'œuf en guise de perroquet, en attendant son bouloitage ?

— Ce n'est pas de refus, répondit l'autre en saluant poliment.

Le second rempli aussitôt les deux verres.

— A votre santé ! dit-il.

— A la vôtre !

Ils burent rubis sur l'ongle.

— C'est drôle, reprit l'homme aux montaches, il me semble vous avoir vu quelque part ?

que demandent que M. Goblet réclame des explications satisfaisantes.

Le Rappel déclare que nous aurons plus d'alliés que nous n'en voudrions, quand nous n'en aurons plus besoin.

En Russie, l'impression est très pénible. On croit que M. Tisza n'a été que le porte-parole de Bismarck.

INFORMATIONS

On lit dans le *Sidèle* :

« On prête au général Boulanger l'intention de venir à la Chambre pour interpeller le gouvernement sur le discours Tisza. »

A la frontière de l'Est. — Un gros orage monte de ce côté. L'Allemagne redouble de rigueur à l'égard des citoyens français en Alsace-Lorraine.

D'autre part, on essaie en France d'organiser des itinéraires qui permettraient aux voyageurs d'éviter l'Alsace.

Ce projet ruinera les commerçants de l'Allemagne du Sud.

On peut s'attendre à une explosion nouvelle de colère de la part de nos voisins.

Les chemins de fer alsaciens refusent les billets de banque français.

A la frontière de l'Est. — Pour prévenir l'effet des mesures appliquées en Alsace-Lorraine aux voyageurs venant de France, la compagnie des chemins de fer de l'Est proposerait, assure-t-on, de faire passer par Delle les trains express qui passent actuellement à Mulhouse.

D'après le nouvel itinéraire projeté, la ligne passerait par Paris, Belfort, Montreux-Vieux, Mulhouse et Bâle, de telle sorte que les voyageurs se rendant de France à Bâle, n'auraient plus à traverser le territoire d'Alsace-Lorraine.

Il vient de se créer à Vienne un comité de grands commerçants pour obtenir que la ligne principale de Paris à Vienne passe par Bâle, de façon à éviter l'Allemagne, en raison des mesures prises à la frontière d'Alsace-Lorraine. Le fait cause une grande émotion en Bavière. Le projet des négociants viennois serait une ruine pour l'Allemagne du sud.

Nous connaissons aujourd'hui le texte des prescriptions concernant l'application de l'ordonnance relative aux passe-ports dont les Français sont tenus de se prémunir pour franchir la frontière d'Alsace-Lorraine. Il ressort de ses prescriptions que tous les citoyens français y compris ceux qui viendront en Alsace-Lorraine par une frontière autre que celle de France, devront, pour avoir le droit de séjourner dans les provinces annexées, présenter un passe-port visé par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Ce passe-port tiendra lieu du permis de séjour pour huit semaines. Après ce laps de temps, le président du département pourra accorder exceptionnellement un nouveau permis de séjour.

Les militaires français en activité ou en non activité et les émigrés seront, comme par le passé, obligés d'avoir, outre le passe-port, un permis spécial de séjour.

Les prescriptions pour l'exécution de l'ordonnance relative aux passe-ports disposent en outre que tout Français sera obligé d'avertir soit le

— Ou ailleurs ? c'est bien possible, répondit imperturbablement, mais avec une pointe d'ironie le débardeur ; j'y vais quelquefois.

Les deux hommes s'examinèrent pendant un instant avec une expression singulière, puis ils se mirent à rire.

— C'est bon ! reprit l'homme à l'eau-de-vie, en frisant sa moutache ; vous êtes marié, n'en parlons plus ; j'ai eu tort, voilà tout.

En ce moment, la servante apporta la gibelotte, la salade et la bouteille de vin cacheté.

Elle plaça le tout sur la table en un tour de main.

— C'est trois francs vingt-cinq, dit-elle en allongeant sa large patte crasseuse.

— Voilà quatre francs, répondit le débardeur en lui remettant deux pièces de deux francs ; il y a soixante-quinze centimes pour vous ; mais vous avez oublié le fromage et la moutarde.

— Tout de suite ! s'écria-t-elle, rouge de plaisir de recevoir un si beau pourboire.

— Cristi ! quelle épate ! s'écria un des mangeurs. Ce matin-là est pour sûr un banquier qui s'a tiré les pieds après avoir rincé sa caisse.

— Le cœur vous en dit-il ? demanda le débardeur à l'homme aux moustaches, en l'invitant du geste.

— Merci, répondit l'autre en ricanant, j'prends jamais rien entre mes repas.

Le débardeur éclata de rire.

— Allons, fais pas l'malin, Polyte, reprit-il, assois-toi là.

— Tu sais mon nom ? s'écria l'autre au comble de la surprise.

— Et ton surnom au si, Fil-en-Quatre.

bourgmestre, soit le directeur de la police dans toute localité où il séjournera plus de vingt-quatre heures. Par exception, le Kreisdirector ou le directeur de la police pourront accorder provisoirement un permis de séjour même à ceux qui ne sont pas munis d'un passe-port. Il est ordonné ensuite que les Français qui avant le 10 avril 1887 ont coutamment résidé dans le Reichsland, ainsi que ceux qui possèdent des biens-fonds en Alsace-Lorraine et qui jusqu'ici ont fait un séjour annuel dans la province, enfin les jeunes gens et les jeunes filles qui ne viennent qu'en visite et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire n'auront pas besoin d'un permis de séjour.

Voilà comment on comprend la liberté en Allemagne, à la fin du XIX^e siècle. C'est profondément triste. Et ce sont les hommes qui prennent à notre égard ces mesures draconiennes qui osent nous accuser d'intolérance et de recourir à de mesquines taquineries. L'opinion publique européenne fera justice de leurs accusations.

Chambre des députés. — Dans sa séance de mardi, la Chambre a continué la discussion de la loi sur les accidents du travail et adopté la loi sur l'indigent en Algérie.

Au Sénat, suite de la discussion de la loi militaire. Les articles 48 à 59 sont adoptés.

Nota. — Il est à remarquer que le Sénat ne procède, en ce moment, qu'à la discussion en première lecture, et que par conséquent les décisions ne sont que provisoires.

Dans les couloirs de la Chambre, on s'est occupé beaucoup aujourd'hui du discours extraordinaire prononcé samedi par M. Tisza à l'adresse de notre pays au sujet de la participation de l'Autriche-Hongrie à l'Exposition de 1889. On ne semble généralement pas croire qu'il y ait dans cette sortie inexplicable autre chose que la vieille rancune d'un aristocrate autrichien contre la Révolution française.

Quoi qu'il en soit, il paraît unanimement difficile que le gouvernement français ne charge par M. Decrais, notre ambassadeur à Vienne, de conférer à cette occasion avec le comte Kalnok, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

Saint-Petersbourg. — L'impression produite dans le monde officiel par le discours de M. Tisza est très pénible. On croit généralement que le discours a été imposé au premier ministre hongrois par le chancelier de Berlin. Ce qui donne surtout de la gravité à l'impression produite, ce sont les paroles attribuées à M. Tisza après la séance. La conviction exprimée par le premier ministre hongrois que la guerre éclatera en 1889 n'était pas jusqu'à présent partagée ici. Les paroles de M. Tisza auront pour résultat d'entraîner la Russie à prendre sans perte de temps les mesures efficaces pour la défense du pays.

Vienne. — L'émotion que le discours de M. Tisza a produite à Paris, cause ici quelque surprise. Si l'on considère que la Grande-Bretagne, l'Italie et même la Russie, qui caquette politiquement avec la France, ont refusé de participer officiellement à l'Exposition de Paris, il n'est pas étonnant qu'un refus semblable soit venu de ce pays, où la Révolution française ne rappelle pas des souvenirs très agréables, soit au point de vue dynastique, soit au point de vue populaire.

Polyte se leva et s'assit en face de son singulier amphitryon.

— Tu me connais ? dit-il.

— Faut croire, reprit l'autre en lui servant de la gibelotte. Aimes-tu la tête ?

— Un peu ; donne toujours pour voir si c'est un lapin de gouttière. C'est drôle, j'ai beau chercher, vrai, je n'te reconnais pas.

— Quand je l'aurai vu encore une fois, ça fera deux, mon homme.

— Alors, comment que tu me connais ?

— Qué que ça t'fait, malin ?

— Dam ! il me semble...

— Dis pas des bêtises, nous avons à parler d'affaires, interrompit nettement l'autre.

— Ah ! ah ! voyez-vous cela ? fit Polyte avec méfiance. Et quelles affaires donc, mon p'tit ?

— Allons, flanche pas, Fil-en-Quatre ; est-ce que tu vas me prendre pour une mouche, à c't'heure ?

— Bédame ! quand on ne connaît pas les gens.

— Tu es un sinve. A ta santé !

— A la tienne. Et puis ?

— Et puis, reprit l'autre en posant son verre vide sur la table, ce matin, quelqu'un qui t'as rencontré à Grenelle, et dont je n'ai pas besoin de te répéter le nom, t'a dit : « Va ce soir chez la Marlouze, il y a un poupon gras ; on te demandera : Les cerises sont-elles mûres ? »

— Et je répondrai, s'écria tout à coup Fil-en-Quatre : « Elles sont si mûres, qu'elles vont tomber des branches. »

— C'est ça même, mair parle plus bas, mets une sourdine à ton gaboulet.

— Bah ! il n'y a pas de soin ; regarde, nous

La démission de Bismarck

La *Patrie* publie la dépêche suivante :

J'apprends d'un diplomate très lié avec les membres de la famille du chancelier impérial allemand que ce dernier serait revenu à Berlin avec l'intention bien arrêtée d'offrir sa démission à l'empereur.

Le prince de Bismarck est exaspéré de ce qu'en plein Parlement prussien, un député de l'opposition ait pu porter contre lui une accusation du crime de haute trahison et, comme la Constitution ni l'autorité personnelle du souverain ne le mettent à l'abri d'une si injurieuse imputation, il a déclaré aimer mieux se retirer.

L'anarchiste Lucas a été arrêté.

Mobilisation de la flotte d'Angleterre. — Il a été publié à Portsmouth le premier ordre concernant la mobilisation de la flotte anglaise. Tous les navires qui prennent part à l'expérience doivent avoir à bord des quantités d'approvisionnements suffisants pour six mois.

Il est probable que la flotte combinée fera croisière autour des Iles-Britanniques.

Les faux billets de banque

La direction générale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine vient d'enjoindre à tous les bureaux de la ligne de ne plus accepter en paiement des billets de banque français. Cette mesure a été provoquée par les nouvelles venues de France, relativement au nombre considérable de billets faux de 500 francs qui ont été mis en cours.

Boulanger. — L'ancien ministre de la guerre, Boulanger, a adressé au maire du Dunkerque, une somme de 300 francs, pour les familles des pêcheurs naufragés sur les côtes de l'Irlande.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Révision et classification des Ecoles

L'*Officiel* publie le décret suivant :

Article premier. — Il sera procédé par les conseils départementaux, conformément à la loi du 30 octobre 1886, pour toutes les communes de France et d'Algérie, à la révision générale de la liste des écoles et des classes primaires de tout degré et à la classification des établissements dans les catégories prévues par ladite loi. A cet effet, les conseils départementaux seront appelés, soit à confirmer et à compléter leurs décisions antérieures soit à en prendre de nouvelles en vue de déterminer, après avis des conseils municipaux et sous réserve de l'approbation ministérielle, le nombre, la nature et le siège des écoles primaires publiques qu'il y a lieu d'établir ou de maintenir dans chaque commune, ainsi que le nombre de maîtres qui y sont attachés.

Art. 2. — Les décisions des conseils départementaux mentionneront pour chaque commune quelles sont les écoles placées dans les trois catégories ci-après :

1^{re} catégorie, les écoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense légalement obligatoire conformément à l'article 14 de la loi organique, savoir : les écoles primaires élé-

sommes seuls.

— C'est vrai, c'est pas malheureux !

Pendant que, tout en mangeant, les deux hommes avaient à demi-voix cet intéressant entretien, les autres consommateurs s'étaient retirés les uns après les autres.

— Ah ça, t'es donc le Loupeur ? demanda Fil-en-Quatre.

— Pour te servir, répondit le Loupeur — puisque tel est son nom. Tu vois à présent que si je ne te connaissais pas personnellement, je savais tout au moins ce que tu vaux ?

— Merci de l'honneur, je m'en rendrai digne, répondit respectueusement Fil-en-Quatre.

— Je l'espère, dit majestueusement le Loupeur, mais pas de cascades, faut être sérieux ; nous avons affaire à des rupins de la haute ; l'or coule comme de l'eau entre leurs doigts, faut se garder à carreau et avoir la gueule morte.

— On exécutera la consigne, dit Fil-en-Quatre, un peu piqué de la leçon.

— Ne te fache pas, je parle dans ton intérêt. Puis-je compter sur toi ?

— Comme sur toi-même ! s'écria-t-il vivement. Je sais ce que tu vaux depuis longtemps ; je te connais de réputation ; je me ferais mettre en hachis pour toi.

— C'est bien, nous verrons. Tant mieux pour toi si tu le penses, tant pis pour toi si tu essaies de me faire voir le tour.

Le Loupeur accompagna ces paroles d'un regard sous le poids duquel, si brave qu'il fût, Fil-en-Quatre se sentit frissonner.

En ce moment, une sonnette tendue sur la muraille, au-dessus de l'œil-de-bœuf et à droite de la

mentaires créées à titre d'écoles communales ordinaires ;

2^e catégorie, les écoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense conventionnellement obligatoire : savoir les écoles visées par l'article 15 de la loi organique et toutes les autres écoles facultatives pour lesquelles les communes auront pris envers l'Etat des engagements spéciaux prescrits par décret du 4 février 1888 ;

3^e catégorie, les écoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense exclusivement communale et facultative, savoir : les écoles de filles dans les communes de moins de 400 âmes, les écoles maternelles dans les communes de moins de 2,000 habitants ou de moins de 4,200 âmes (population agglomérée), et généralement toutes les écoles qui ne peuvent être légalement ni subventionnées par l'Etat, ni déclarées obligatoires par le conseil départemental.

Art. 3. — Dans le cas où une commune possède plusieurs écoles primaires élémentaires, la décision du conseil départemental fixera le nombre minimum des écoles que la commune doit entretenir à titre obligatoire ; en outre, pour toutes les écoles situées sur un point du territoire communal autre que le chef-lieu, écoles établies dans les hameaux, faubourgs, quartiers, sections, etc., ladite décision devra spécifier si l'école a été créée par application de l'article 11 de la loi organique à titre d'école communale ordinaire légalement obligatoire ; si elle est créée par application de la disposition spéciale de l'article 9 de la loi du 20 mars 1883 à titre d'école de hameau légalement obligatoire, ou si elle est créée à la demande de la commune et sur avis conforme du conseil municipal à titre facultatif ou conventionnellement obligatoire, soit comme école ordinaire, soit comme école de hameau. Les traitements du personnel attaché à ces diverses écoles sectionnaires seront réglés en conséquences de ces déclarations, conformément à la loi du 19 juillet 1875.

Le décret du 10 octobre 1881 est et demeure rapporté.

Art. 4. — Toutes les décisions des conseils départementaux prévues par le présent décret devront parvenir au ministère de l'instruction publique, au plus tard, à la fin de la présente année scolaire, pour être soumises à l'approbation ministérielle avant la rentrée des classes.

Du Camp de Caillac

Que vous dirai-je de la vie de camp, mon cher directeur, que vous ne sachiez déjà ? Tous les campements de troupes se ressemblent. C'est sur le territoire de la commune de Caillac, sur les friches qui couvrent les hauteurs avoisinantes, que nous avons planté la tente, assez à temps heureusement pour que l'intérieur soit sec, tandis que la pluie de ces derniers jours a tout détrempé au dehors.

Vous voyez d'ici les 150 tentes environ profilant, minuscules monts blancs, leurs pointes vers l'azur. Des sentinelles montant philosophiquement la garde ; ici ce sont les cuisiniers attentifs à leur popote, le bruit des casseroles qu'on recure. Entendez plus loin les éclats de rire, les sonneries du clairon qui retentissent.

Au flanc de la colline, quelques hommes du peloton de punition traçant des sentiers, à coups de pioches rares et cadencées.

La commission des ordinaires a établi ses tentes d'approvisionnement au bas du mont.

Marlouze, tinta deux coups.

La longue femme se leva.

Elle avait suivi avec un grand intérêt, bien que sans entendre un seul mot, ce qui s'était passé entre les deux hommes ; elle quitta son comptoir, et s'approchant, plus aimable que jamais, de la table où ils achevaient de dîner :

— M. Romieux vous attend, dit-elle en grimaçant son hideux sourire.

— Merci, dit le Loupeur.

Et, versant le reste de la bouteille dans les deux verres :

— A ta santé, Fil-en-Quatre ! reprit-il en s'adressant à sa nouvelle connaissance. Suis-moi et surtout ne t'étonne de rien.

— Il n'y a pas de soin ! reprit Fil-en-Quatre qui affectionnait cette phrase.

Et il vida son verre.

— C'est un mâle, il n'a pas froid aux yeux, dit la Marlouze avec complaisance. Je suis contente de voir que vous vous entendez.

— On me l'avait déjà recommandé, la mère, répondit le Loupeur en riant. C'est égal, ce que vous me dites de lui me fait plaisir.

— Ça y est-il ? reprit-elle.

— Oui, répondit le Loupeur en se levant, mouvement aussitôt imité par son compagnon. Quand il vous plaira, nous sommes prêts.

Les deux hommes la suivirent.

Elle les fit sortir de la boutique par une porte de dégagement percée à droite du comptoir, leur fit traverser une pièce assez grande servant de salon de société dans certaines circonstances exceptionnelles.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

La plus rude corvée du campement, est celle de l'eau, car la fontaine est située à 7 ou 800 mètres du camp.

Malgré tout, mieux vaut être en plein air, que d'absorber les émanations délétères de la caserne, et puis tout n'est pas peine ici : Tous les jours la musique militaire se fait entendre et les danses entre troupiers s'organisent aux accords de ce délicieux orchestre.

Nous sommes ici en compagnie de nos braves lieutenants et sous-lieutenants, qui trouvent l'existence un peu vide, hélas ! mais qui s'en contentent en songeant, mollement couchés sur le gazon et suivant les spirales de leur cigare, aux devoirs patriotiques qui leur incombent.

Le général et M^{me} Verrier ont visité le camp, ces jours derniers, en compagnie de quelques officiers supérieurs.

Un mot de nos bons paysans. Tous, paraît-il, demandent l'autorisation d'ouvrir des débits de boissons. Tant mieux, car quelques rares exploitants nous faisaient payer les premiers jours 0, 85 cent. un vin détestable.

La concurrence va changer tout cela et si nous sommes empoisonnés, nous le serons du moins à meilleur compte.

Voici l'heure de la soupe, mon cher directeur, et j'y cours, car le grand air creuse l'estomac et l'on n'a pas ici, la ressource du restaurant d'en face.

Appel des réservistes de la marine. — Conformément aux ordres du ministre de la marine et des colonies, sont appelés pour faire une période d'exercices de vingt-huit jours, du lundi 20 août au dimanche 16 septembre inclus, les réservistes qui font partie des classes 1879 et 1881, ou se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1880.

Sont également appelés, en 1888, les réservistes qui ont obtenu un sursis d'appel en 1887, à l'exception de ceux qui sont passés dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} juillet 1888 et qui doivent faire le service réglementaire dans un des corps de l'armée de terre, désigné par les généraux commandant les corps d'armée.

Les réservistes appelés devront être rendus le 20 août, avant midi, au port militaire du chef-lieu de la circonscription maritime de la réserve dans laquelle ils se trouveront au jour de leur départ.

Sont dispensés de l'appel, les hommes ayant quitté le service depuis le 1^{er} janvier 1887, à moins qu'ils n'aient été retenus au corps par mesure disciplinaire ou par suite d'une condamnation ; les hommes porteurs d'un certificat de non disponibilité d'affectation spéciale ; les hommes fixés ou voyageant à l'étranger, qui ont fait les déclarations prescrites par la loi, soit avant leur départ de France, soit devant les agents consulaires de France à l'étranger ; les hommes fixés régulièrement en Algérie et aux colonies françaises.

Ceux qui auront à faire valoir des cas de dispense ou de sursis devront remettre les pièces nécessaires au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence dans le plus bref délai possible.

Les réservistes des départements de l'Ariège, de la Corrèze, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne devront se rendre à Rochefort ; ceux des départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales à Toulon.

Le général Brugère. — M. le général Brugère, secrétaire de la présidence de la République, est arrivé à Tolle hier soir, par le train de six heures 17.

Le général se propose de passer quelques jours dans son pays natal. Il paraît complètement remis de son accident.

Les propriétés bâties. — On sait qu'un crédit de 1,800,000 fr. destiné à permettre au ministère des finances de terminer le recensement des propriétés bâties, et l'évaluation des propriétés bâties, et l'évaluation de leur valeur locative, avait été ouvert en 1887. D'après une note communiée au 1^{er} mai 1888, les agents de l'administration des contributions directes avaient parcouru 16,210 communes, et le nombre des propriétés s'élevait à 4,162,000. Le travail effectué représente donc 46 0/0 de l'opération totale.

Le rapide de Bordeaux à Toulouse. — A dater d'aujourd'hui 31 mai, la compagnie du Midi apporte la modification suivante dans la marche du train rapide de nuit n° 121 :

Ce train qui partait de Bordeaux à 7 heures du soir, passait à Agen à 9 heures 4, à Montauban à 10 heures et arrivait à Toulouse à

6 heures 06, partira désormais de Bordeaux à 6 heures 55 soir, passera à Agen à 8 heures 52, à Montauban à 9 heures 58 et sera à Toulouse à 10 heures 50, en avances de 16 minutes sur l'ancienne marche. Il repartira de Toulouse à 9 heures 59 pour Cette, où il arrivera à 2 heures 36 du matin.

On sait qu'à partir de demain, 1^{er} juin, le train express de Cahors à Libos, correspondra à Montauban avec la Compagnie du Midi, ce qui permettra aux voyageurs d'arriver plutôt à Toulouse.

Conférence. — Dimanche dernier, M. Jules Many, procureur de la République à Cahors et secrétaire adjoint du comité de l'Union des femmes de France pour le département du Lot, a fait à Souillac, une conférence pour le développement de cette institution.

La salle de la mairie était comble. Pendant une heure et demie, ce conférencier, enfant de Souillac, a tenu le public sous le charme de sa parole.

Environ quatre-vingts adhésions ont été accueillies séance tenante.

Tentative d'assassinat. — Le parquet de Gourdon s'est transporté, la semaine dernière, à Souillac, pour l'instruction d'une tentative d'assassinat par un débitant de cette ville sur un ouvrier du chemin de fer de Montauban à Brive.

L'ouvrier a reçu au côté droit un coup de revolver ; on n'a pas encore pu extraire la balle. L'état du blessé inspire des inquiétudes.

Rixe. — Dimanche, vers 11 heures du soir, cinq individus de la commune de Beaugard se prirent de querelle au sujet de l'élection du maire, chez David, limonadier. Ils se disputèrent tant et si bien qu'il en virent aux mains et que plusieurs coups de pied et de poing furent échangés et qu'il y eut bris de verres et de chaises.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre ces perturbateurs.

On nous annonce l'apparition pour demain 1^{er} juin, de l'*Avenir Gourdonnais*, journal local républicain, paraissant le samedi de chaque semaine.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue et longue vie à notre nouveau confrère.

Sauvetage. — Dans l'après midi de dimanche, MM. Espéret, avoué, et Castagné, avocat, étaient allés faire une promenade en bateau sur le Lot.

De son côté, M. X... s'était rendu au-dessous de l'octroi du Port-Bullier pour procéder à la toilette de son chien. Pendant cette opération, il perdit l'équilibre et fit un plongeon dans la rivière.

Revenu à la surface, il fait, mais en vain, les plus grands efforts pour regagner la rive.

Nos deux canotiers, qui étaient en train d'amarrer leur embarcation, s'étant aperçus du danger que courait M. X... se portèrent à son secours et le retirèrent de l'eau sain et sauf.

FAITS DIVERS

Les faux billets de 500 francs. — Dans les cercles financiers de Francfort, dit la *Patrie*, le bruit court que les faux billets de banque français de 500 fr. ont été confectionnés en Allemagne par des allemands. Quelques-uns de ces billets ont été changés dans diverses places, à Berlin, à Hambourg, à Francfort, notamment, mais ont déjà dû prendre le chemin de la France, où ils se trouvent entre les mains des correspondants des changeurs tolestiques.

Les vins empoisonnés. — On mande de Toulon :

M. Florens, procureur de la République, a interrogé M. de Villeneuve, le propriétaire d'Hyères, qui a mis en vente les vins auxquels on attribue les empoisonnements signalés dans cette ville.

M. de Villeneuve nie formellement avoir traité par l'arsenic les vins provenant de ses deux vignes ; il reconnaît avoir détenu des quantités assez considérables de cette substance toxique qui était, prétend-il, destinée à traiter ses vignes. D'ailleurs le baril semble avoir été mis à l'écart par une personne étrangère, que M. Villeneuve soupçonne d'avoir empoisonné ses vins pour satisfaire une vengeance personnelle.

Tué par la foudre. — Mercredi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, au moment où l'orage sévissait dans toute sa fureur, le sieur Pierre Pouch, âgé de soixante-six ans, a été foudroyé au moment où il regar-

gnait à la hâte son domicile, non loin d'Allassac (Corrèze).

Sa fille qui se trouvait avec lui a été renversée par le coup de tonnerre, mais n'a éprouvé aucun mal.

Une femme qui accouche d'un cheval. — On écrit à la *Lombardia*, de Milan :

A Vicolo-Mercanti, la fille d'un riche carrossier, mariée à un cocher, était enceinte. Elle n'en continuait pas moins à s'occuper des chevaux.

Hier, elle a accouché d'un cheval. Elle est morte des suites de l'accouchement. Le petit cheval vit.

Le malheureux mari a été pris d'une fièvre violente et il est mourant.

Suicide en chaire. — On écrit de New-York :

« Le village de White Plains, aux portes de New-York, a été littéralement jeté dans la consternation par un suicide des plus dramatiques que l'on puisse imaginer. Le révérend Edgar Hermance, pasteur de l'église presbytérienne de Broadway, White Plains, s'est brûlé la cervelle dans la chaire de cette église, hier dimanche, à trois heures et demie de l'après-midi.

« Depuis plusieurs mois les fidèles de l'église avaient mis le révérend Hermance en demeure de donner sa démission ; à la suite d'un désaccord qui s'était élevé entre eux et leur pasteur au sujet des honoraires de celui-ci. A diverses reprises, le révérend Hermance avait demandé une augmentation ; mais chaque fois sa demande était restée sans réponse de la part de ses paroissiens. L'église presbytérienne de Broadway était cependant une des plus riches de la région.

« On dit que le révérend Hermance avait de grands intérêts dans le commerce des nouveautés et qu'il y avait perdu, il y a quelques années, une somme de 75,000 dollars environ. Le révérend possédait une des plus luxueuses maisons de Broadway et y demeurait avec sa famille. Sa femme est la fille de M. Woolsey, ancien président de l'Université d'Yale. La famille du révérend Hermance passait pour la plus riche et était certainement la plus considérée de White Plains.

« Quelques instants avant son suicide, le révérend Hermance était assis dans le sanctuaire causant avec le sacristain, M. J. Blakely, et paraissant en possession de toute sa raison. Le sacristain s'étant absenté un instant, le révérend Hermance est monté en chaire et, à la grande stupeur des nombreux assistants, s'est tiré un coup de revolver dans la tempe droite. A ce moment même, la femme du révérend, Mme Hermance, faisait la classe du dimanche dans une chapelle neuve, près de la chaire.

« Le révérend Hermance, qui perdait des flots de sang par sa blessure, a été transporté en toute hâte sur un brancard dans sa maison, sise à peu de distance de l'église. Le convoi était suivi par une foule énorme. Le *clergyman* n'était pas encore mort, mais il était sans connaissance et tous les efforts qui ont été faits pour lui faire reprendre ses sens sont restés sans résultats.

« Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués par plusieurs médecins, le révérend Hermance est mort à sept heures quarante-cinq minutes du soir. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Il laisse trois enfants âgés de seize, quatorze et douze ans.

Les victimes de l'électricité. — S'il faut en croire les journaux de New-York, le nombre des accidents causés par les fils électriques s'accroît dans des proportions vraiment inquiétantes et fait ressortir plus que jamais la nécessité d'enfouir ces fils dans le sol.

Un infortuné foudroyé dans Michiganstreet, à Buffalo (Etat-Unis), par un fil de téléphone qui s'était cassé accidentellement dans la rue, est à peine enterré, qu'une dépêche de Memphis (Tennessee) signale une nouvelle de ce genre.

La Pennsylvania Telephone Company vient d'être condamnée à 7,500 dollars de dommages-intérêts, à Lancaster (Pennsylvanie), envers une femme dont le mari a été foudroyé récemment en se heurtant à un fil de téléphone placé trop bas dans une des rues de la ville.

Un fil de lumière électrique, de cette dernière ville, s'étant brisé et étant resté aussi dans la rue, quelques gamins, ignorant le danger, se sont amusés à approcher leurs mains du fil pour en faire jaillir des étincelles et s'électriser comme dans les baraques foraines. Mais l'un d'eux, âgé de huit ans, ayant touché le dangereux fil avec un cerceau en fer avec lequel il jouait, est tombé foudroyé. Quand on l'a relevé, le pauvre enfant était mort.

Electricité. — Depuis quelques jours, il serait survenu dans l'exploitation de la station

centrale de Saint-Etienne des difficultés inattendues : un très grand nombre de lampes ne peuvent plus, dit-on, être alimentées dans le quartier où la canalisation est faite de barres de cuivre logées dans les tuyaux et isolées par une composition à base d'asphalte.

Il est probable que des contacts se sont produits entre les conducteurs principaux ; en tout cas, le courant n'arrive pas aux lampes et les abonnés ont dû reprendre le gaz sur ce parcours.

La Société de Saint-Etienne se proposerait, dit-on, d'attaquer la Compagnie continentale Edison de Paris, sur les conseils de laquelle elle a adopté ce mode d'établissement de sa canalisation.

Divorce. — Un officier de l'état-civil nous demande quelle est la règle à suivre lorsqu'un divorce a été prononcé pour cause d'adultère et que l'époux coupable demande à se remarier avec son complice.

Dans quel cas le maire doit-il se refuser à la célébration du second mariage ?

Réponse. — Si l'adultère est authentiquement constaté par le jugement de divorce ou un jugement correctionnel, mentionnant le nom du complice, le maire doit se refuser à célébrer le second mariage entre l'époux coupable et le complice.

Mais si le nom du complice n'est mentionné dans aucun jugement et que le fait d'adultère soit simplement notoire, le maire doit signaler le cas au procureur de la République, et il appartient à ce magistrat de faire opposition à la célébration du second mariage.

Voilà la conduite qui nous paraît indiquée par l'esprit de la loi.

DERNIÈRE HEURE

M. Decrais, ambassadeur de France, a eu, dans la journée, une entrevue avec le comte Kalnoky, au sujet du discours prononcé à Buda-Pesth par M. Tisza.

On semble disposé à croire, dans les cercles politiques de la capitale, que les assurances données à M. Decrais par M. Kalnoky sont de nature à calmer la légitime émotion que les paroles de M. Tisza avaient provoquées en France.

La colonie hongroise à Paris a rédigé la protestation suivante :

« Les membres de la colonie hongroise à Paris protestent énergiquement contre les paroles prononcées devant la Chambre hongroise par M. Tisza, et déclarent ces paroles prononcées comme inqualifiables et contraires aux vœux des Hongrois qui sont animés des meilleurs sentiments envers la France chevaleresque. Vive la France ! »

BOURSE. — Cours du 30 mai 1888.

3 0/0.....	82 75
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 70
4 1/2 0/0 1883.....	105 85
Actions Orléans.....	1,324 25
Actions Lyon.....	1,253 75
Action Panama.....	375 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	407 00
Obligations Lombardes.....	295 50
Obligations Saragosse.....	354 00

AVIS

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que M. Audouard, chir.-dentiste à Brive, se rendra à Cahors pour y passer **les 4 et 5 juin prochain.** (Châlet des Bains).

Nous regrettons vivement que M. Audouard, ne puisse pas accorder à nos compatriotes, un temps plus long, car il ne lui sera guère possible de donner satisfaction à toutes les personnes qui iront le consulter. Le rare talent qu'il possède pour la guérison des affections buccales et la confection d'appareils prothétiques pour le redressement des dents, l'obturation des perforations de la voûte palatine et le remplacement des dents absentes, lui a acquis une clientèle aussi nombreuse que brillante. Ce n'est donc pas sans difficultés que M. Audouard peut se soustraire de temps en temps, pendant quelques jours, à l'affluence, dans son cabinet, de nombreuses personnes venant de loin pour réclamer ses soins.

Nous sommes néanmoins autorisés à affirmer qu'il ne cessera pas de se rendre à Cahors, presque tous les mois.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE VIN AROUD ou QUINA, ou FER & la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toute ou affaiblies par une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, pharmacien, 109, r. Richelieu, PARIS, & Phil.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Pummigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

RHUM
S^T-GEORGES
DANS LES
MEILLEURES MAISONS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

A CÉDER
UNE ÉTUDE D'HUISSIER
A CAHORS
S'adresser à M. COSSÉ,
RUE JEAN VIDAL, N° 3.

LA MÉNAGÈRE Un flacon de fr. 4,80 suffit pour 230 lit., vin rouge ou blanc, de 8 à 10° d'alcool. Représentant demandé, 300 fr. par mois, dont 200 fixe. Ecrire à Gondaubert, à Saintes (Charente-Inférieure).

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{ME} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maîtresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement au drainage n'est nullement douloureux; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction le racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.
GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, avarifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

*** AUDOUARD ***
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON" Présentant la Carte et le déchaussement de Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois, 12 fr.; Six mois, 24 fr.; Un an, 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires pour un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MEUBLES, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.
5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARD DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.